

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-06-059

Objet : Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (charpente bois lamellé-collé) passé avec l'entreprise Margueron

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au Maire.

Afin de doter notre patinoire d'un toit, un marché public de travaux (lot n°2 charpente bois lamellé-collé) a été signé avec l'entreprise Margueron pour un montant initial de 697 000 € HT. Le cahier des clauses techniques particulières de ce lot, stipulait en son article 3.1.1, un entraxe de pannes variant de 0.90m à 1.30m entre le bas de pente et le faitage compte tenu de l'accumulation de neige, soit un entraxe de 1,10m moyen en projection horizontale.

Compte tenu de l'importance des surcharges dues à la neige et du type de bacs acier, l'entreprise du lot N°3 - couverture- zinguerie – la SMAC précise que le fabricant des bacs, ARCELOR MITTAL, impose un entraxe suivant le rampant de toiture de 1,12 m, soit 1,04 m en projection horizontale.

Ce resserrement de l'entraxe des pannes nécessite l'ajout d'une file de panne supplémentaire, objet du présent avenant d'un montant HT de 15 000 €.

Le bureau de contrôle VERITAS a donné un avis favorable aux plans d'exécution des lots n°2 et 3 suivant cet entraxe.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020

ID : 073-217303064-20200618-20_06_059-DE



Le montant de cette modification n°1 porte le montant initial de ce marché public de travaux de 697 000 € HT (836 400 € TTC) à 712 000 € HT soit 854 400 € TTC, soit une augmentation de 2,15 % et la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant le 9 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique relatives à l'ensemble des marchés, l'acheteur peut, en cours d'exécution, modifier son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque notamment, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenues nécessaires.

Cet avenant n°1 au lot n°2 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article précité et dans le respect des conditions précisées dans la partie réglementaire dudit code, à savoir les articles R 2194-1 à R 2194-9.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Margueron charpentes bois lamellé-collé – avenue du 133ème R.I 01303 Belley – portant le montant initial de ce contrat administratif de 697 000 € HT (836 400 € TTC) à 712 000 € HT soit 854 400 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

